



**Extrait du registre des délibérations du comité syndical du PETR**  
**Séance du 22 novembre 2021**

N° 27 11 2021

L'An deux mille vingt et un, le lundi 22 novembre à vingt heures 30, les membres du conseil syndical du PETR, se sont réunis, sur convocation qui leur a été adressée par Madame Marie-Christine LOYER Présidente du Pôle Territorial du Perche d'Eure-et-Loir.

**Date de convocation :** le 2 novembre 2021 - Secrétaire de séance : Jean-Claude CHEVEE, CC du Perche

**Nombre de délégués titulaires : 34**

**Délégués présents, exprimés : 22 – Excusés : 10**

**CC Forêts du Perche : 6**

Xavier NICOLAS, Christian BICHON, Eric GOURLOO, Christophe LEFEBURE, Marie-Christine LOYER, Catherine STROH ;

**CC Terres du Perche : 8 (+ 1 suppléant)**

Eric GERARD, Frédéric BLAZEJEWSKI, Jean-Michel CERCEAU, Martial LECOMTE, Eric LEGROS, David MONNIER, Victor PROVÔT, Marie-Line FILOCHE, Monique HERVET (suppléante d'Eric LEGROS présent).

**CC du Perche : 8**

Harold HUWART, Marie Claude BENOIT-MOUSSEAU, Jean-Claude CHEVEE, Eric GIRONDEAU, Pascal MELLINGER, Philippe RUHLMANN, Marie-Claude RIGOT, Sylvie CHARTRAIN suppléante.

**Absents excusés : 10**

Mme Naaïma MEJANI sous-préfète de Nogent-le-Rotrou, M. LE DORVEN Président du Conseil départemental, Anick BRUNEAU présidente au PNR, Christelle LORIN, Philippe PENNY, Christophe BARRAL, Michel THOMAS, René ROUSSELLE, Jérémie CRABBE, Gérard DEVOIR, Marc MOCOJNI, Michel THIBAUT, Thomas BLONSKY, Claude EPINETTE, Nathalie BRUNET, Martine CARRE-AVELINE, Catherine CATESSON, Isabelle PETRONI trésorière.

**Invités complémentaires :**

Michel KRECKE Président du Conseil de développement, Luc LAMIRAULT député.

**Demande de subvention LEADER 2022 Soutien frais de fonctionnement et l'animation gestion du programme LEADER 2014-2020**

Madame la Présidente rappelle que le PETR a été retenu par la Région Centre – Val de Loire dans le cadre de l'appel à projet LEADER 2014-2020 en juillet 2015 et que le PETR porte le GAL LEADER Perche 2.8 par convention avec la Région. Compte tenu de la taille de l'enveloppe FEADER attribuée, de la raréfaction des crédits publics d'ingénierie et des thématiques transversales d'intervention du programme LEADER percheron, il a été proposé de mobiliser l'ingénierie existante au PETR, redéployée de façon spécifique sur des temps d'animation précise et évidemment liée aux actions « LEADER ».

En raison de l'allongement de la durée du programme consécutif au retard de programmation subit au plan national, il a été envisagé dans le Perche de maintenir le niveau d'animation prévu dans le cadre de la convention d'animation gestion, mais de réduire le temps agent consacré à la gestion du programme.

Il est à noter que les agents du Pôle Territorial peuvent être mobilisés, sans financement LEADER, sur le développement de projets entrant dans la stratégie du programme sur le programme LEADER.

De fait, un agent de développement sera mobilisé à hauteur de 0.5 ETP pour l'animation et à hauteur de 0.5 ETP pour la gestion : Manon Gilmett, chargée de mission au Pôle Territorial du Perche.



.../...



Extrait du registre des délibérations du comité syndical du PETR  
Séance du 22 novembre 2021

N° 27 11 2021

L'agent est chargée de la gestion administrative et financière et de l'animation du programme LEADER.

**Le plan de financement 2022 TTC:**

DEPENSES		RECETTES	
PREVISION SALAIRES		LEADER 80%	26 811.30 €
assistante de gestion 1ETP	29 142.72 €		
Forfait 15%	4 371.41 €	Autofinancement	6 702.83 €
<b>TOTAL</b>	<b>33 514.13 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>33 514.13 €</b>

**Le comité syndical du PETR, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Approuve** la demande de subvention LEADER à hauteur de 80%, soit une subvention de 26 811.30 €
- **Mandate** Madame la Présidente pour effectuer les démarches relatives à l'application de cette décision.

Comité syndical du 22 novembre 2021

La Présidente,  
**Pôle Territorial du Perche PETR**  
1 bis, rue Doullay - 28100 Nogent-le-Rotrou  
Tél. 02 37 29 08 00  
Siret 200 059 772 00018

Marie-Christine LOYER

Pour extrait certifié conforme,  
Acte rendu exécutoire  
Compte tenu de l'envoi au représentant de l'état

